

Délibération n° 2019-25/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2019 du budget annexe du Pôle Agro-Alimentaire de
l'Ouest Guyanais (PAOG).

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents..... 15
Absents 14
Procurations..... 02
Votants 17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : le 6 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 5^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 6^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Artène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De **M. JACOBIE** Micky à **M. PESNA** Bendy
De **M. CHAUMET** Chris à **M. VERDA** Joseph



Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Dues?

**Note explicative de synthèse n° 2019-25/CCOG-DGAS-FI
relative au budget annexe du PAOG : vote du budget primitif de l'exercice 2019**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note de synthèse du budget primitif 2019 du budget annexe du PAOG.**

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget annexe du PAOG de la C.C.O.G. s'élèvent à 1 575 995€.

Ce projet de budget comprend :

Pour la section de section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2019 à **1 226 222€**. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
1 226 222€	1 226 222€

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2019 s'établissent à **349 773€**. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
349 773€	349 773€

La Présidente indique que ces crédits intègrent, pour les deux sections, les reports 2018 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2018). **A ce titre, le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

Le rapport de présentation dudit budget détaille les principales données budgétaires du budget primitif 2019.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

La Présidente

Sophie CHARLES



**DELIBERATION N° 2019-25/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2019 du budget annexe du Pôle Agro-Alimentaire de
l'Ouest Guyanais (PAOG).**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) ;

VU le rapport de présentation du budget primitif 2019 du budget annexe du PAOG transmis aux membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1er avril 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les prévisions de l'exercice budgétaire 2019 du PAOG ;

DECIDE de voter le budget primitif 2019 du budget annexe du PAOG en ces termes :

Pour la section de section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2019 à **1 226 222€.**

Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
1 226 222€.	1 226 222€.

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2019 s'établissent à **349 773€.** Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

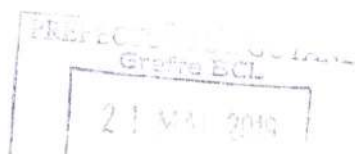
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
349 773€.	349 773€.

AUTORISE la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 17 Contre = 0 Abstention = 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme.





BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2019
DU SPIC POLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUEST GUYANAIS

RAPPORT DE PRESENTATION

I / PRESENTATION GENERALE

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget annexe du PAOG de la C.C.O.G. s'élèvent à **1 575 995€**.

Ces prévisions intègrent, d'une part, le résultat de fonctionnement de 2018 et le solde d'exécution de 2018, d'autre part, les **restes à réaliser de 2018** des deux sections.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2019 sont équilibrées en faisant recours aux résultats reportés de 2018. Par conséquent, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2019.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section de section de fonctionnement : ces prévisions s'élèvent en 2019 à **1 226 222 €** contre 584 420 € en 2018. Soit une hausse de plus de 600 000€.

Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
1 226 222 €	1 226 222 €

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2019 s'établissent à **329 354€** contre 510 802€ en 2018. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
349 773 €	349 773 €

II / LA SECTION D'EXPLOITATION

A / LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les prévisions des dépenses d'exploitation pour 2019 sont de **1 226 222 €**.



Les dépenses se traduisent, essentiellement, ainsi qu'il suit par chapitre :

- 011 – Les charges à caractère général s'établissent à hauteur de **355 610 €** en 2019. Ce poste comprend 42 213,95 € de restes à réaliser de 2018.
- 012 – Les charges de personnel et frais assimilés sont estimées à **827 500€** contre 364.652 € en 2018. Cette augmentation est due à la non-exécution budgétaire en 2018 de ce chapitre Ce poste devra faire l'objet d'une comptabilisation en recettes en régularisation du budget général, une fois la quotepart définitive calculée.

B/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les prévisions de recettes d'exploitation pour 2019 sont de **1 226 222 €** pour 584.420,00 € en 2018. Les recettes prévisionnelles par chapitre s'établissent comme suit :

- 70 – ventes de produits fabriqués, prestations recettes évaluées à la somme de **122 310,00 €** contre 82.233,63 € en 2018 pour l'exploitation du pôle agroalimentaire.
- 77 – produit exceptionnel à hauteur de **463 586,52€** pour 79.775,74 € en 2018.
- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : **294 332,23 €** après affectation du résultat (avant l'affectation du résultat, le résultat cumulé de 2018 était 314 750,76 €).

III/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **349 773 €** en 2019.

Ces dépenses se répartissent par chapitres de la manière suivante :

- 21 – immobilisations corporelles : **209 727 €** contre 495.441,63€. Ce chapitre comporte des restes à réaliser pour 130 046,44 €.

B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **349 773 €** en 2019 pour 510.802,00€ en 2018.

Ces recettes se répartissent par chapitre et compte de la manière suivante :

- **13** - subvention d'investissement pour **218 829 €** contre 495.441,63 € en 2018.

- **106** – réserves – **20 418,53 €** au titre de l'affectation du résultat de 2018.
- **R001** - Solde d'exécution positif reporté de 2018 pour **109 627,91 €**.

